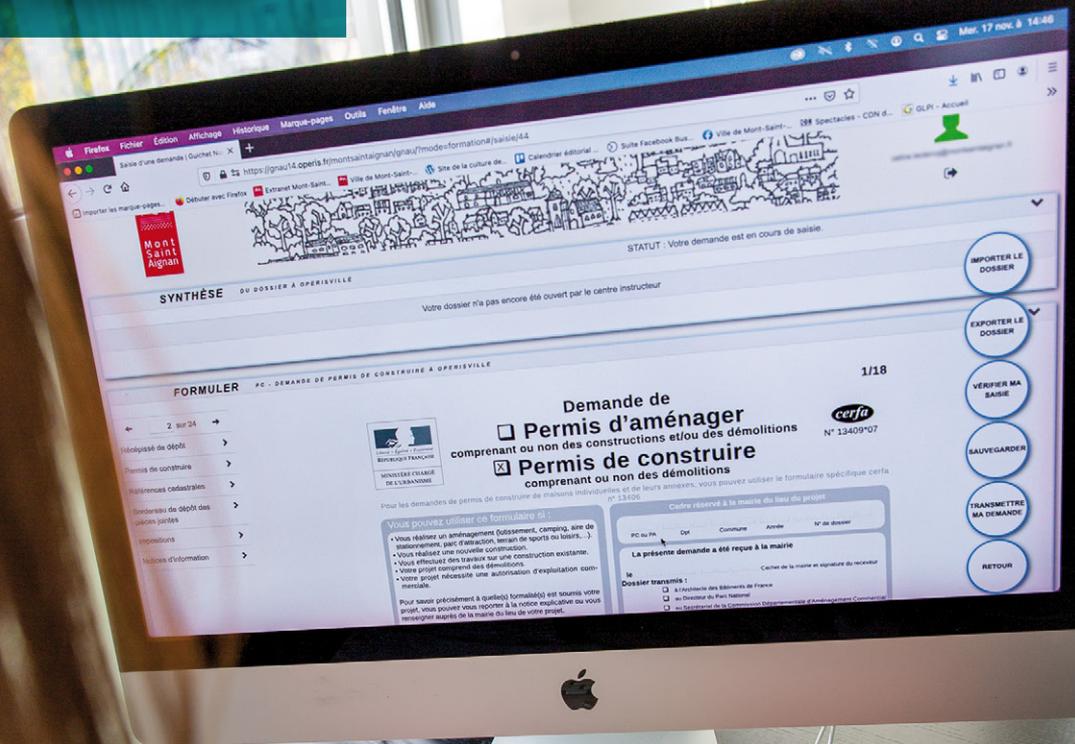


Mont-Saint-Aignan

LE MAG

MENSUEL
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

DÉCEMBRE 2021
#118



DOSSIER

L'urbanisme passe à la dématérialisation

Arrêt sur images

Ça s'est passé en octobre et en novembre...



L'enfant et l'environnement

Les services de l'enfance ont valorisé, durant tout le mois de novembre, les droits des enfants en proposant des activités autour du développement durable comme l'utilisation de peinture végétale, l'apprentissage du recyclage ou la mise en place d'ateliers créatifs autour d'objets de récupération.



Les nouveaux habitants à l'honneur

Le Maire et les élus ont reçu le 21 octobre les nouveaux habitants installés au cours de l'année dans la commune. L'occasion de se rencontrer autour d'un moment de convivialité et de découvrir la collectivité et ses projets pour les années à venir. Les permanences individuelles se poursuivent également chaque dernier samedi du mois. À noter : des places sont toujours disponibles pour la permanence du 26 mars 2022!

Les jeunes du CME engagés

Le Conseil municipal des enfants, composé de 24 élèves, a pris ses fonctions le 20 octobre lors d'une séance d'installation en salle du Conseil municipal. Passation avec les anciens élus, discours du maire, remise des écharpes tricolores et moment convivial ont rythmé cette cérémonie à la fois solennelle et décontractée !



Un hommage aux morts pour la France

Le 11 novembre, Catherine Flavigny, maire, entourée de Bertrand Bellanger, président du Département de Seine-Maritime, Damien Adam, député de Seine-Maritime, Laurent Cornet, président du Souvenir français, Bernard Donnay, président de l'Amicale des anciens combattants, des enfants du CME et deux élèves de 3^e du collège Jean-de-la-Varende ont rendu hommage à tous les soldats morts pour la France depuis la Première guerre mondiale.

Une page se tourne pour le Mag



© Publipresse

Durant la campagne pour les élections municipales, figurait en bonne place de notre programme, le fait que nous souhaitions que nos outils de communication soient plus ouverts sur le territoire. Il nous semblait en effet important de pouvoir valoriser les projets et les réalisations, qu'ils soient d'émanation municipale ou d'initiative privée, pour peu qu'ils contribuent au rayonnement de notre ville et au mieux vivre de ses habitants. Cela inclut ainsi l'évocation des projets des autres collectivités (Région, Département, Métropole) dont la mise en place pourrait avoir une influence sur notre territoire.

Notre outil de communication central est notre Mag municipal, c'est donc lui qui va bénéficier en premier lieu d'un toilettage de fond et de forme. Une commission composée d'élus et du service communication, a planché sur la création d'une nouvelle maquette qui vous sera proposée dès le mois prochain. J'espère que vous l'apprécierez!

Pour l'occasion, j'ai demandé à ce que ce premier numéro, qui sera distribué entre le 3 et le 7 janvier, le soit dans toutes les boîtes aux lettres, avant de revenir à une distribution conforme à ce que nous pratiquons depuis maintenant quelques années, dans les lieux publics et chez nos commerçants partenaires.

Dans un deuxième temps, rapidement, les satellites du Mag que sont la page Facebook et le site internet de la ville devront adopter des principes identiques d'ouverture sur le territoire.

Enfin, nous avons en projet la création de nouveaux supports de communication, comme l'ouverture d'une page Instagram, qui touche un public plus jeune.

C'est donc un effort de communication important qui sera consenti dans les mois qui viennent. Communiquer, consulter, informer, sont autant de possibilités d'acquiescer le sentiment d'appartenance à un territoire et d'être fier d'y habiter. C'est notre ambition première !

Alors que l'année 2021 va rapidement s'achever, je tiens à souhaiter à toutes et à tous, petits et grands, d'excellentes fêtes de fin d'année. Ce sont des moments privilégiés dont il faut pleinement profiter dans un contexte qui n'est pas toujours propice aux réjouissances.

très chateausseuse
C. Flavigny

Catherine Flavigny
 Maire de Mont-Saint-Aignan
 Conseillère départementale



Mont-Saint-Aignan Le Mag
 ISSN 2645-0089

Ville de Mont-Saint-Aignan
 BP 128 - 76134 Mont-Saint-Aignan Cedex
 Tél. 02 35 14 30 00
 Fax : 02 35 14 30 90
 Courriel : mairie@montsaintaignan.fr

Directeur de la publication :
 Catherine Flavigny
 Rédactrice en chef : Brunehilde Dutheil
 Rédactrice : Céline Leclercq
 Mise en page, photographies, illustrations :
 Gaëtan Ballot (sauf mention contraire)
 Conception graphique : Perroquet bleu - bleu.net

Régie publicitaire : Publishing Media Com
 Distribution : Ville de Mont-Saint-Aignan
 Dépôt légal : à parution
 Impression : imprimerie Talesca,
 7 chemin de la Voûte (Hall 5)
 76120 Le Grand Quevilly

Tirage : 5 000 exemplaires sur papier PEFC.
 Mont-Saint-Aignan Le Mag est disponible
 dans les lieux publics et commerces partenaires

Télex

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira **jeudi 16 décembre à 18h30** à l'hôtel de ville, salle du Conseil municipal.

Illuminations de fin d'année



À l'occasion des fêtes de fin d'année, la ville s'illumine **dès le vendredi 10 décembre** à la tombée de la nuit.

Fermetures exceptionnelles

Pendant la période de fin d'année, certains services à la population ferment leurs portes : le service de la vie sportive sera fermé à partir du mercredi 22 décembre inclus, le relais mairie Saint-André à partir du vendredi 24 décembre inclus et l'Espace Marc-Sangnier à partir du lundi 27 décembre. Tous rouvriront le lundi 3 janvier au matin. **Enfin, suivez l'actualité sur notre site internet et notre page Facebook, car l'hôtel de ville est susceptible de fermer plus tôt ses portes les vendredis 24 et 31 décembre.**

Prudence lors des alertes météo

La préfecture communique régulièrement des avis de vigilance météorologique de couleur jaune (soyez attentif), orange (soyez très vigilants), et parfois rouge (une vigilance absolue s'impose). Rappelons qu'en cas d'alerte météorologique et en complément des mesures sécuritaires délivrées par la préfecture et relayées sur les supports de communication de la Ville, il est très imprudent de se promener dans les parcs et bois de la commune.

Territoire métropolitain

Lutter contre la pollution de l'air, oui, mais...

Initialement créée pour le centre-ville de Rouen, la zone à faibles émissions (ZFE) va être étendue au 1^{er} janvier 2022 dans certaines communes de la Métropole.



La loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019 et la loi Climat et résilience du 22 août 2021 ont accéléré le développement des ZFE en France. Cette mesure a été déployée pour réduire l'impact de la circulation automobile sur la qualité de l'air de notre territoire. Elle a tout d'abord été mise en place pour les véhicules destinés au transport des marchandises ayant des vignettes Crit'Air 4, 5 ou non classés. De son côté, la Métropole a voté, le 5 juillet dernier, l'élargissement du périmètre de la ZFE à toute la ville de Rouen et à quinze communes voisines, **et ce dès le 1^{er} janvier 2022, pour les véhicules professionnels** (entreprises, collectivités...). L'application de ces mesures devait initialement s'étendre à Mont-Saint-Aignan à compter du 1^{er} juillet 2022. Mais, grâce au recours de la Ville, vos véhicules ne seront pas encore concernés.

Quels impacts pour la population ?

Le 29 septembre dernier, lors d'une commission générale à laquelle l'ensemble du Conseil municipal était convié, un avis négatif a été formulé par les élus concernant le projet d'arrêté métropolitain fixant le périmètre d'application de la ZFE. Mont-Saint-Aignan, à l'instar de trois autres communes, s'oppose donc à la mise en application immédiate de ces mesures. Catherine Flavigny, maire, explique "qu'il est primordial d'obtenir une meilleure visibilité

sur le dispositif d'aides de la Métropole aux particuliers". En effet, **les véhicules essence immatriculés avant le 1^{er} janvier 1997 et les véhicules diesel immatriculés avant le 1^{er} janvier 2006** ne pourront ni circuler, ni stationner dans la zone. Saisissant l'enjeu financier d'un tel dispositif, la Métropole a prévu d'accorder des aides aux automobilistes concernées. Mais pour le compte de la Ville, "ce sont 1200 véhicules, soit environ 10% du parc total, qui sont concernés par cette mesure, sans que nous soyons certains du niveau d'aide apporté lorsque sera imposé un changement de véhicules à nos habitants concernés" ajoute le Maire. Rappelons que la Ville est bien entendu favorable à la réduction de la pollution et à l'amélioration de la qualité de l'air. Toutefois, elle n'adhère pas à la méthode arrêtée et s'inquiète des impacts pour ses habitants. En tous les cas, l'avis émis a été entendu par la Métropole, qui a décidé de retirer notre commune de l'extension du dispositif au 1^{er} janvier 2022 mais également de reporter **l'application de la ZFE à l'ensemble des véhicules des particuliers au 1^{er} septembre 2022**. Enfin, elle s'engage à garantir une réelle transparence quant au soutien financier à apporter pour le renouvellement des véhicules des particuliers. ●

Consultez le site de la Métropole www.metropole-rouen-normandie.fr/ zone-faibles-emissions-mobilite pour connaître précisément les véhicules concernés par le dispositif ZFE.

Fête des lumières

Ensemble, illuminons la Ville

La fête des lumières revient ! Crise sanitaire oblige, ce rassemblement convivial à l'approche des fêtes de fin d'année, n'avait pas pu avoir lieu l'an passé. Qu'à cela ne tienne, la Ville relance cette tradition.



► Des chants de Noël interprétés par la chorale Passacaille

Le Cercle de la proximité vous propose de profiter d'un moment festif autour de l'illumination de la Ville le **vendredi 10 décembre de 17h à 19h30 dans la galerie du centre commercial des Coquets**. La chorale Passacaille interprétera des chants de Noël, les enfants du comité de quartier Saint-André joueront une mini pièce de théâtre, l'École d'improvisation jazz donnera un concert tandis que la compagnie Barbetorte lancera les illuminations de fin d'année ! En amont, les enfants sont invités à participer à un concours

de dessin sur le thème de la lumière ; ces derniers seront tous exposés lors de la manifestation et des cadeaux seront distribués aux gagnants ! Enfin, pour parfaire la soirée, des bougies seront installées par les comités de quartier, les commerçants mettront en place un *happy hour* permettant de profiter d'offres promotionnelles et du vin chaud vous sera offert ! Nous vous attendons nombreux ! ●

Cercle de la proximité : 02 35 14 30 12 ou cercledelaproximite@montsaintaignan.fr

Solidarité

Téléthon, mobilisons-nous !

Comme chaque année, la Ville soutient les initiatives des associations qui se mobilisent pour le Téléthon. Rendez-vous du **1^{er} au 4 décembre** pour participer à cet élan de solidarité !

Des initiatives sont organisées par les associations **du mercredi 1^{er} au samedi 4 décembre** en vue de récolter un maximum de dons. Vous pourrez acheter des cartes artisanales conçues par l'association Autour du scrap, participer à un tournoi de bridge avec l'école des Bulins ou à la découverte de livres sur le thème de l'entraide et de la solidarité à la bibliothèque du Village. De son côté, le MSA gym aux agrès proposera une vente de crêpes et une initiation à la gymnastique artistique. Le Rotary club organise un dîner-concert de jazz avec le groupe Instant Jazz au restaurant Les Globes trotters du parc de la Vatine. Rendez-vous également au centre nautique Eurocéane et défiez-vous en participant à différentes courses ludiques ou jeux et effectuez un baptême de plongée. Enfin, vous pourrez montrer votre générosité avec Campus diving et la bibliothèque du Village qui organisent une collecte de dons. L'intégralité des bénéfices réalisés sera directement reversée à l'AFM-Téléthon.

Programme complet sur www.montsaintaignan.fr et dans les lieux publics.

Télex

Visite de quartier

Dans le cadre du cercle de la proximité, le maire et les élus iront à la rencontre des habitants du quartier Saint-André le **samedi 4 décembre de 10h à 12h**.

Le Mag fait peau neuve

Dès janvier 2022, découvrez la nouvelle apparence de votre magazine d'informations municipales. À cette occasion, le Mag de janvier sera exceptionnellement diffusé dans toutes les boîtes aux lettres **entre le lundi 3 et le vendredi 7 janvier 2022**.

Un stand de présentation du nouveau magazine sera également installé sur le marché de la place Colbert le **mercredi 5 janvier 2022 de 9h à 12h**.

Ramassage des sapins de Noël

Les sapins de Noël seront ramassés par les services de la Métropole **à partir du 18 janvier 2022**. Afin de concourir à la propreté des rues, nous vous remercions de ne pas déposer votre sapin sur les trottoirs avant cette date.

Environnement

Un nouveau label pour Mont-Saint-Aignan !

L'Union nationale de l'apiculture française vient de décerner à Mont-Saint-Aignan le label APIcité®. Une reconnaissance qui démontre une nouvelle fois que la Ville met tout en œuvre pour la protection de la biodiversité sur son territoire, et des abeilles notamment.



Les abeilles jouent un rôle essentiel dans la pollinisation puisqu'elles assurent environ 35% des ressources alimentaires mondiales. Pourtant aujourd'hui, ces insectes sont en danger, victimes de la dégradation de notre environnement. Pour traduire une forte demande de protection du cadre de vie, la Ville met en place des pratiques favorables à la préservation des pollinisateurs en ville. Pour preuve, elle a mis en place un rucher municipal pédagogique et a mis à disposition des particuliers des parcelles pour y installer des ruches. Par ailleurs, l'absence de produits phytosanitaires sur le territoire, l'utilisation de plantes locales et mellifères en ville, le fauchage tardif de la végétation et la politique d'achat de produits alimentaires issus de l'agriculture locale sont autant d'actions qui concourent à un cadre de vie de qualité ; des initiatives particulièrement valorisées par le comité de labellisation.

Le label APIcité®, décerné exclusivement aux collectivités qui démontrent un attachement particulier à la protection des abeilles et des pollinisateurs sauvages, a donc été naturellement délivré à Mont-Saint-Aignan le 15 novembre dernier, au niveau "2 abeilles – démarche remarquable" ! Une fierté pour la Ville qui n'est pas la seule à prendre soin des abeilles puisque sont recensés sur l'ensemble du territoire entre 10 et 15 apiculteurs, dont un professionnel, et entre 50 et 100 ruches abritant des milliards d'abeilles. ●

Direction du cadre de vie : 02 35 14 30 34

Culture

Les vendredis D.É.C.A.L.É.S

Fruit d'une collaboration entre la Ville et l'École d'improvisation jazz, les vendredis D.É.C.A.L.É.S permettent au plus grand nombre de se réunir, une fois par mois, autour de rendez-vous originaux.

Les vendredis D.É.C.A.L.É.S pour Découvrir – Expérimenter – Construire – Apprendre – Lier – Écouter – Stimuler sont des événements qui allient techniques scéniques, jeux musicaux, conférences ou encore pratiques corporelles. Ils sont proposés gratuitement depuis septembre 2021, sur inscription, dans la limite des places disponibles. L'ensemble des élèves du pôle d'enseignements artistiques (musique, arts dramatiques et arts visuels) et de l'École d'improvisation jazz, mais aussi le tout public peut y partager, découvrir et pratiquer de nouvelles formes artistiques sur des temps spécifiques.

Le prochain rendez-vous D.É.C.A.L.É.S aura lieu le **vendredi 3 décembre à 20h à l'Espace Marc-Sangnier**, à l'occasion du spectacle *Je vous aime* de la compagnie de chant et de danse Répète un peu pour voir. Venez tester cette rencontre originale! ●



© Gaëlle Astier-Perret

Direction de la vie culturelle :
02 79 18 99 00



Pascal Mazure, champion de culturisme

On peut lire dans les yeux de cet homme une incroyable passion. Lui, c'est Pascal Mazure, un Mont-Saint-Aignais triple champion de France et vice-champion d'Europe de bodybuilding naturel. Rencontre avec un sportif de haut niveau qui ne s'arrête jamais.

Le bodybuilding ou culturisme est une discipline qui consiste à s'entraîner pour développer sa masse musculaire au maximum et être le plus symétrique possible, dans le but de participer ensuite à des compétitions. Un sport que Pascal Mazure pratique de façon naturelle, c'est-à-dire sans l'usage d'anabolisants ou de stéroïdes qui permettent une prise musculaire rapide, mais aux antipodes du naturel. Il pratique cette discipline depuis déjà 27 ans : "J'ai commencé le bodybuilding à 21 ans et j'en ai aujourd'hui 48". Mais pas question pour lui d'arrêter. "Je suis un passionné et je compte bien tout donner pour décrocher les meilleurs titres. De plus, c'est une discipline que l'on peut pratiquer même en étant âgé!", s'amuse-t-il. Ce salarié dans le milieu des assurances passe en moyenne quatre heures par jour, six jours sur sept, à s'entraîner. Il s'alimente également huit fois par jour, principalement des mêmes nutriments : blancs d'œuf, flocons d'avoine, blancs de poulet, riz, brocolis. Le dimanche est en revanche signe de repos et de repas plaisir! "C'est une vie particulière, hyper cadrée, avec un protocole à suivre et à respecter. Tout doit être calculé. L'alimentation, pesée au gramme près, les horaires auxquels

il faut manger et s'entraîner, le sommeil qui est très important pour la récupération du corps... C'est un mode de vie!" explique-t-il.

Une reconnaissance du travail accompli

Et les résultats payent. En septembre dernier, Pascal Mazure est devenu une nouvelle fois champion de France de sa catégorie lors de l'Ultimate Show qui s'est déroulé dans les Yvelines. Un troisième titre qui lui a permis d'être recruté par le sélectionneur de l'AFBBN (association de fitness de body building naturel) pour intégrer l'équipe de France. Le culturiste a ainsi pu représenter le drapeau tricolore aux championnats d'Europe qui se sont déroulés en novembre dernier, à Karlovy Vary, non loin de Prague, en République Tchèque. Il en est revenu avec un titre de vice-champion d'Europe en catégorie Master + de 40 ans et une troisième place en catégorie bodybuilding athlétique - de 75 kg. Le moins que l'on puisse dire c'est que ce passionné de sport parle de culturisme avec conviction et dévouement : "Je veux faire connaître la discipline et la faire sortir de l'ombre. Elle est malheureusement trop décriée

et critiquée. Sans parler de la vision des gens envers les bodybuilders", regrette le sportif à la carrure athlétique. Mais il lui en faut plus pour le décourager!

En route pour les championnats du monde!

"La préparation d'un nouveau championnat nécessite un an de travail et débute peu après la fin de la dernière compétition", précise Pascal Mazure qui réussit à aller chercher les plus grandes distinctions en prônant une discipline naturelle, un corps sculpté grâce à un travail acharné, une grande force d'esprit et un mode de vie sain. Ainsi, pour représenter la France aux championnats du monde à Prague en novembre 2022, il va devoir commencer sa préparation par une prise de masse musculaire afin de prendre en volume ; s'en suivra dès juillet 2022 une période de sèche pour éliminer la masse grasse, afin d'obtenir la meilleure définition musculaire possible. Nul doute que ce champion, doté d'un mental à toute épreuve, a tout pour se hisser au sommet! ●

Suivez l'athlète sur Facebook (Pascal Mazure) et Instagram (@bodybuilding_cult)

Simplifiez-vous l'urbanisme grâce au guichet numérique

Jusqu'à présent, les dossiers des demandes d'autorisations d'urbanisme étaient déposés sous format papier, en mairie, aux jours et heures d'ouverture du public. Dès le début de l'année prochaine, la Ville est tenue de traiter sous forme dématérialisée les demandes d'autorisations. Pour cela, elle a mis en place un guichet numérique des autorisations d'urbanisme, appelé aussi GNAU.

À partir du 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisation de travaux en urbanisme (permis de construire, permis modificatif, permis d'aménager, permis de démolir, certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux...) devront, dans la mesure du possible, être enregistrées par voie dématérialisée, du dépôt jusqu'à l'instruction. Le GNAU est donc un téléservice qui permet aux usagers, confortablement installés chez eux, de transmettre directement leurs demandes d'autorisations d'urbanisme auprès du service urbanisme de la Ville. "Le recours à la dématérialisation est un objectif affiché dans le programme de mandature de la Ville. Nous souhaitons en effet poursuivre nos efforts de simplification de l'administratif et de transparence", explique Bertrand Camillerapp, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et du patrimoine, qui rappelle la possibilité du dépôt sous format papier pour les usagers qui ne disposeraient pas d'outil informatique. L'urbanisme sera ainsi le troisième service à utiliser les démarches en ligne après l'état civil et l'enfance avec son espace famille.

Des avantages pour les usagers et pour les collectivités

En ayant recours à ce téléservice, les avantages sont nombreux. De manière générale, outre une économie de papier non négligeable, réduisant considérablement l'empreinte écologique, le bénéfice principal est la **simplification des démarches administratives et la fluidité des échanges entre les administrés et le service urbanisme.**

Pour les usagers, le guichet numérique des autorisations d'urbanisme est disponible 24h/24, 7j/7, et il est également sécurisé avec la sauvegarde systématique d'une demande en cours. Une assistance en ligne est, de surcroît, disponible pour éviter les erreurs. Ce guichet numérique est un vrai gain de temps puisqu'à titre d'exemple, il faudra à l'utilisateur en moyenne 30 minutes pour déposer numériquement un permis de construire sur le GNAU. Enfin, l'utilisateur pourra suivre la demande en temps réel, depuis son ordinateur. En ce qui concerne l'administration, la réception des dossiers d'autorisation d'urbanisme en version numérique rend les administrés plus

autonomes. Les délais de transmission entre les services d'accueil de la population, d'urbanisme et d'instruction s'en voient réduits, ce qui génère une réduction des manipulations administratives et une efficacité optimisée. ●



Comment utiliser le guichet numérique...

1

- L'administré se connecte via le GNAU, disponible sur le site de la Ville, dans la rubrique "**Démarches en ligne**" (bouton rouge en haut à droite) ;
- Il faut, dans un premier temps, qu'il accepte les conditions générales d'utilisation (CGU) du guichet numérique ;
- Il suffit ensuite de **s'identifier soit en créant un compte** qui servira pour le suivi de toutes les autorisations d'urbanisme, **soit en se connectant via un identifiant France connect** ;
- Il convient alors de renseigner quelques informations personnelles.

2

- L'utilisateur doit **formuler une demande d'urbanisme numérique**, par exemple un permis de construire (PC) ou une déclaration préalable (DP), et **remplir le document Cerfa associé**. Il doit s'assurer que sa demande est correctement complétée ;
- Il est possible de retrouver les informations utiles sur le règlement du Plan local d'urbanisme intercommunal et sur le plan de zonage de la ville ;
- En fonction du type de travaux, il convient de joindre obligatoirement en annexe les documents nécessaires à la construction du dossier. Les pièces peuvent être jointes sous format .pdf ou .jpg.

3

- Intuitif, ce téléservice envoie au demandeur un message électronique à chaque étape de suivi pour l'informer de l'avancée dans le traitement du dossier ;
- Dès l'enregistrement du dossier sur le GNAU, **l'administré reçoit un accusé d'enregistrement électronique (AEE)** ;
- La commune délivre à l'issue un **numéro de dossier via l'envoi d'un accusé de réception électronique (ARE)**. L'utilisateur reçoit également un message si le dossier est incomplet ou si le délai d'instruction est majoré.

4

- Les demandes peuvent être suivies dans la rubrique "**suivre mes demandes d'urbanisme**" de la page d'accueil du GNAU ;
- Enfin, l'administré est averti, toujours par voie dématérialisée, de la **décision prise par le service urbanisme concernant son projet**. À noter que l'instruction du dossier débute à la date de l'accusé d'enregistrement électronique mais les délais dépendent du type de demande et ne débutent qu'au moment où le dossier est jugé complet. Attention, si un dossier est déposé sur le GNAU, **toutes les pièces complémentaires doivent l'être également**.

En cas de difficulté, il est possible de joindre le service urbanisme par téléphone. S'il vous est impossible d'utiliser ce téléservice, le dépôt des dossiers continue de s'effectuer à l'accueil de l'hôtel de ville du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. À noter, l'accueil physique se fait exclusivement sur rendez-vous.

- ▶ www.montsaintaignan.fr
Service de l'urbanisme et du cadre de vie : 02 35 14 30 34

Que faire en décembre à Mont-Saint-Aignan?

Dans le contexte sanitaire actuel, le Pass sanitaire vous sera demandé lors de certaines manifestations.

Mercredis 1^{er}, 8 et 15

À VOS MAILLES !

L'atelier tricot fait son grand retour ! Avis à ceux qui souhaitent participer à la création d'un projet commun au profit d'une cause solidaire.

14h, Centre communal d'action sociale, 57 rue Louis-Pasteur.

Ouvert à tous.

Du mercredi 1^{er} et samedi 4

TÉLÉTHON

Voir page 5.

Du vendredi 3 au mercredi 15

ATELIERS DE LA BIBLIOTHÈQUE

À l'occasion du Téléthon, venez parler ou découvrir avec nous des livres sur le thème de l'entraide et de la solidarité vendredi 3 décembre à 18h. Parler d'un livre que l'on a aimé samedi 11 décembre à 11h (adultes). Travaux d'aiguilles le lundi 13 décembre à 17h (tout public). Jouer avec les mots en langue étrangère le mercredi 15 décembre à 11h (jeunes enfants).

Bibliothèque du Village.

Renseignements et inscriptions au 02 35 75 63 50.

Zoom

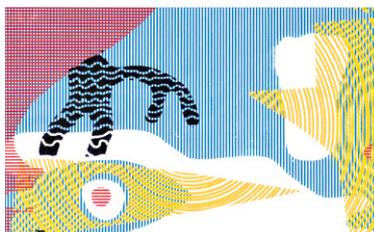
Conférence sport-santé

Une convention partenariale a été signée entre le CCAS et l'Asruc Santé afin de porter un message de prévention généralisé, adressé à l'ensemble de la population. L'objectif est d'amener les plus fragiles vers la pratique d'une activité sportive. Dans ce cadre, une conférence intitulée *Santé bouger : l'activité physique, des bénéfices multiples* est organisée le **samedi 11 décembre** et animée par Claire Tourny, professeure des Universités et présidente de l'Asruc Santé. Découvrez ce qu'est le sport-santé, vous informer sur la sédentarité et les bienfaits de l'activité physique mais aussi comprendre les perspectives du territoire.

► De 10h à 11h30, amphithéâtre Delapille, boulevard Siegfried, Mont-Saint-Aignan. CCAS : 02 35 14 30 19

Jusqu'au samedi 4

EXPOSITION



Dans le cadre de la manifestation *Une saison graphique*, le HSH Crew, un collectif de graphistes crée à Rouen dans le milieu des années 90, présente son projet *Sillon* : un ensemble de pochettes de disques vinyles imaginaires, réalisées par superposition de trames sérigraphiées en quatre couleurs. Il vous reste quelques jours pour vous plonger dans cet univers ludique.

De 13h30 à 18h les mardi, jeudi, et vendredi, de 10h à 18h le mercredi et de 10h à 13h et de 14h à 17h le samedi, Espace Marc-Sangnier, la Galerie.

Tout public. Entrée libre et gratuite. Direction de la vie culturelle : 02 79 18 99 00

Samedi 4

MARCHÉ DE NOËL



Par le comité de quartier Saint-André. Vente de gâteaux, de couronnes de Noël et de décorations florales au profit du téléthon.

10h à 17h30, maison des associations.

Entrée libre.

Samedi 4

ATELIER YOGA PARENT/ENFANT

Proposé par le Mont-Saint-Aignan yoga sophrologie tai chi qi gong.

De 10h à 11h30, le Rexy.

Inscription en ligne sur le site : www.yoga-sophrologie-taichi.fr

Mardi 7

LECTURE SPATIALISÉE

Taxiwoman

par la compagnie Konfiské(e).

20h, maison de l'université.

Tarif : 5€. Réservations au 02 32 76 93 01 ou spectacle.culture@univ-rouen.fr

Du mercredi 8 au vendredi 10

THÉÂTRE



© Mathieu Boreyre

Jeanne Dark par Marion Siéfert. Un spectacle saisissant diffusé en temps réel sur Instagram, et qui en assume les conditions : la performeuse Helena de Laurens y intègre dans son jeu les commentaires en direct de ses followers. Centre dramatique national Normandie-Rouen.

20h, Espace Marc-Sangnier, Plateau 130.

Tout public dès 14 ans.

Tarifs : 15€ / 10€ / 5€ / 1€.

Réservation au 02 35 70 22 82 ou billetterie@cdn-normandierouen.fr

Jeudi 9

SPECTACLE D'IMPROVISATION

Un spectacle haut en couleurs et en émotions par la compagnie Steac Frit. L'histoire et les personnages se construisent sous les yeux des spectateurs, à partir de leurs idées les plus folles et sans filet de sécurité !

19h, maison de l'université

Tarifs : 5€ / 3€

Réservations : www.improsteacfrit.com

Vendredi 10

FÊTE DES LUMIÈRES

Voir page 5.

Samedi 11

AU FIL DES PAGES

Rencontre avec Catherine Fleury qui animera un atelier d'écriture. Une invitation à explorer les mots et à les échanger. Un temps et de l'espace pour votre créativité qui ne demande qu'à s'exprimer. Pour tous les styles et pour tous les niveaux.

10h30, bibliothèque Marc-Sangnier, EMS.

Gratuit sur inscription. Limité à 8 personnes.
Direction de la vie culturelle : 02 79 18 99 00.

Samedi 11

ATELIER YOGA

Taiji quan style Chen : Jibengong et Xiaojia. Proposé par le Mont-Saint-Aignan yoga sophrologie tai chi qi gong.

De 14h à 16h, gymnase Berthelot.

Inscription en ligne sur le site
www.yoga-sophrologie-taichi.fr

Samedi 11 et dimanche 12

SPECTACLE THÉÂTRAL

Autour de La Fontaine, par la compagnie Barbetorte. Le cirque Foutraque doit faire jouer des fables de La Fontaine par les animaux de sa ménagerie. Des imprévus bouleversent le spectacle ; les artistes vont alors assurer une surprenante et facétieuse représentation.

samedi 11 à 20h et dimanche 12 à 16h30, au Rexy.

Tout public. Entrée libre.
Renseignements :
assodesfamilles76130@orange.fr

Dimanche 12

CONCERT DE NOËL



Pour débiter les fêtes de fin d'année, la Ville vous invite à découvrir les *Musiques pour le temps de Noël* avec François Gautier (orgue) et Anne-Marie Jaquin (soprano). Au programme : des œuvres de Bach, Charpentier et Monteverdi.

16h30, église Saint-Thomas-de-Cantorbery.

Entrée libre et gratuite. Tout public.
Direction de la vie culturelle : 02 79 18 99 00.

Zoom

Un spectacle immersif et participatif



© Gaëlle Astier-Pierret

Ce nouveau rendez-vous D.É.C.A.L.É.S (voir page 6) s'associe à la compagnie Répète un peu pour voir. Jeanne Dambreville, fondatrice de la compagnie, mais également cheffe de chœur et formatrice à l'opéra de Rouen, fera participer un public complice pour son spectacle musical *Je vous aime* programmé le **vendredi 3 décembre**. Le groupe constitué sera invité à apprendre une mélodie, ébaucher des pas de danses simples ou des rythmes festifs afin de vivre une expérience scénique insolite et joyeuse. Les six interprètes, quant à eux, se mêleront aux spectateurs, déambuleront parmi eux, chanteront au creux de leurs oreilles, les regarderont droit dans les yeux, danseront dans leurs espaces... Une véritable déclaration d'amour !

► **20h, Espace Marc-Sangnier, Plateau 130.**
Tout public, dès 7 ans.
Tarifs : 15 € / 10 € / 5 € / 1 €.

Mardi 14

CONCERT PARTICIPATIF

Avec Cécile Charbonnel au chant, Nicolas Noël au piano, Bertrand Couloume à la contrebasse et Hakim Molina à la batterie. Autour de ce quartet mené par Cécile Charbonnel, venez chanter des extraits des grands standards de jazz.

20h30, Espace Marc-Sangnier, l'Atelier.

Renseignements au 06 08 52 17 37.

Mercredi 15

VENTE DE TABLEAUX

Le CCAS organise une vente de tableaux réalisés ces dernières années dans le cadre des peintures intergénérationnelles. En présence d'Alain Lamy, artiste peintre. L'argent récolté, sous la forme de dons, sera reversé au bénéfice du CCAS et de son action.

De 14h à 17h, grande salle du Rexy.
CCAS : 02 35 14 30 19.

Ouvert à tous.

Mercredi 15

MÔMES EN LIRE

Ateliers gratuits destinés à très jeune public. Découverte d'albums et activités manuelles en lien avec les textes lus.

16h, bibliothèque Marc-Sangnier, EMS.

Dès 3 ans. Entrée libre.
Direction de la vie culturelle : 02 79 18 99 00.

Du mercredi 15 au vendredi 17

THÉÂTRE

Andromaque de Jean Racine (Je crains de me connaître en l'état où je suis) mis en scène par Lena Paugam. Centre dramatique national Normandie-Rouen.

20h, Espace Marc-Sangnier, le Plateau 130.

Tout public dès 14 ans.
Tarifs : 20 € / 15 € / 5 € / 1 €.
Réservation au 02 35 70 22 82 ou
billetterie@cdn-normandierouen.fr

Dimanche 19

SPECTACLE JEUNE PUBLIC



© Marteen Røcher

Théâtre musical et sonore avec le spectacle *Vox ou le mot sur le bout de la langue* de la Compagnie La Balbutie. Exploration envoûtante, du son à la naissance du langage. After musical à l'issue du spectacle.

10h30 et 14h30, espace Marc-Sangnier, l'Atelier.

Dès 9 mois. Tarifs : 5 € / 1 €.
Direction de la vie culturelle : 02 79 18 99 00.



LES MAGNÉTIQUES
Vincent Maël Cardona, France, couleur, 2021, 1h38
mercredi 1^{er} : 18h
jeudi 2 : 20h30
vendredi 3 : 17h45
samedi 4 : 17h45 / 20h
dimanche 5 : 14h / 16h15



GRANDIR C'EST CHOUETTE!
Séances Galopins dès 4 ans
Programme de courts métrages, France-Belgique-Espagne, couleur, 50 min
mercredi 1^{er} : 16h30
samedi 4 : 16h30
dimanche 5 : 10h30



L'ÉVÈNEMENT
Lion d'or, Venise 2021
Audrey Diwan, France, couleur, 2021, 1h40
mercredi 8 : 20h30
jeudi 9 : 18h30
vendredi 10 : 16h45 / 19h
samedi 11 : 20h30
dimanche 12 : 14h / 18h15



DE SON VIVANT
Emmanuelle Bercot, France, couleur, 2021, 2h02
mercredi 15 : 20h*
jeudi 16 : 18h
vendredi 17 : 18h
samedi 18 : 18h30 / 21h
dimanche 19 : 16h15 / 18h45



FIRST COW **vostf**
Kelly Reichardt, USA, couleur, 2019, 2h02
mercredi 1^{er} : 20h*
jeudi 2 : 18h
samedi 4 : 14h
dimanche 5 : 18h30



LE PRINCE SERPENT
Séances Galopins dès 10 ans
Programme de courts métrages, France-Belgique, couleur, 2019, 1h03
mercredi 8 : 14h45
samedi 11 : 14h45
dimanche 12 : 10h30



LA JEUNE FILLE ET L'ARAIGNÉE **vostf**
Ramon et Sylvan Zürcher, Suisse, couleur, 2021, 1h33
mercredi 8 : 16h15
jeudi 9 : 20h30
samedi 11 : 18h15
dimanche 12 : 16h15



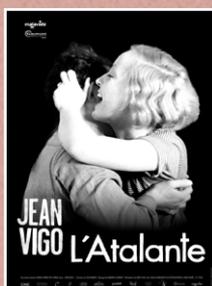
ALIEN Le 8^e passager, **vostf**
Ariel, fais-moi peur!
Ridley Scott, USA, couleur, 1979, 1h56
vendredi 17 : 20h30*
samedi 18 : 16h
dimanche 19 : 21h



NOS PLUS BELLES ANNÉES **vostf**
Soirée Circolo
Gabriele Muccino, Italie, couleur, 2020, 2h15
vendredi 3 : 20h*



UN JOUR UN CHAT **vostf**
Vojtěch Jasný, Tchécoslovaquie, couleur, 1963, 1h45
mercredi 8 : 18h15
vendredi 10 : 21h
samedi 11 : 16h15



L'ATALANTE
Jean Vigo, France, N&B, 1934, 1h29
mercredi 15 : 18h
jeudi 16 : 14h / 20h30
samedi 18 : 14h



LE LOUP ET LE LION **vf**
Séances Galopins
Gilles de Maistre, France-Canada, couleur, 2020, 1h39
mercredi 15 : 15h45
dimanche 19 : 14h
lundi 20 : 14h / 16h15
mardi 21 : 14h

Programme complet disponible à l'hôtel de Ville, à la direction de la vie culturelle et téléchargeable sur le site Internet de la Ville. Vous pouvez également recevoir le programme par courriel sur simple demande à cette adresse : cinema.ariel@montsaintaignan.fr. Retrouvez enfin, toute l'actualité de l'Ariel sur sa page Facebook.

Tarif plein : 6,50 € / Tarif réduit : 3,50 € / le carnet 5 chèques cinéma : 26 €

* débat rencontre

Le courrier des lecteurs

Partagez vos interrogations en écrivant au courrier des lecteurs ; la Ville y répondra dans ces colonnes.

Stationnement aux abords de l'Espace Marc-Sangnier

Bonjour, mon mari et moi-même souhaiterions assister à un spectacle à l'Espace Marc-Sangnier en décembre, mais n'habitant pas la commune, nous ne savons pas où nous pourrions nous garer facilement. Pourriez-vous nous aider ?

Lucie B. (Facebook)

Bonjour Madame,

Mont-Saint-Aignan dispose de trois parkings publics situés aux abords de l'espace Marc-Sangnier, facilement accessibles aux spectateurs. Vous les localiserez : au niveau de la place Colbert, rue Jacques-Boutrolle-d'Estaimbuc (à deux minutes à pied de l'EMS), puis derrière le parc de la Risle, boulevard André-Siegfried (quatre minutes à pied) et enfin au centre sportif des Coquets, rue du Professeur-Fleury (six minutes à pied).



Nous en profitons pour vous informer, mais également rappeler à tous nos lecteurs, que les autres parkings qui se trouvent aux alentours de l'EMS sont réservés aux résidents et ne sont pas publics. Il est absolument interdit d'y stationner. Vous les distinguerez aisément grâce au marquage au sol de la mention "Parking privé".

Vous aussi, écrivez-nous à :
Mairie - Courrier des lecteurs
59 rue Louis-Pasteur
76130 Mont-Saint-Aignan

Naissances

- 13/10 Mia MARBOIS
- 16/10 Rose VIVET
- 20/10 Marceau COIRIER
- 03/11 Simon PHAM CONG SUU SEBBAH
- 07/11 Intissar MASRI
- 07/11 Nadirah SHUAIB
- 08/11 Paola GANCEL

Mariages

- 30/10 Gaëtan MARY et Mathilde PONS
- 30/10 Audoin QUENET et Astrid GILLES

Décès

- 03/10 Rogette LANCIAUX, veuve LARSON, 89 ans
- 18/09 Martine DAMY, 65 ans
- 09/10 Pierrette DRIENCOURT, veuve LANCEL, 75 ans
- 11/10 Adrien LEGRAND, 24 ans
- 12/10 Antoinette LHOMMET veuve LETHESIER, 98 ans
- 14/10 Dominique EGLES, 75 ans
- 15/10 Jean ABGRALL, 83 ans
- 16/10 François POULAIN, 82 ans
- 20/10 Yvonne BOUCHEROT veuve LUCAS, 101 ans
- 22/10 Christophe SAUVÉ, 47 ans
- 23/10 René GUILBAUT, 90 ans
- 31/10 Colette SABIRON épouse DE OLIVEIRA SILVA, 92 ans
- 01/11 Jacqueline CREUSIER veuve TOUCHARD, 91 ans

Permanences hôtel de ville

Catherine Flavigny, maire et conseillère départementale, vendredi 3 décembre de 9h30 à 12h.

Adjoint, sur rendez-vous au 02 35 14 30 00.

Cercle de la proximité, pour toute demande vous pouvez joindre par mail le référent de votre quartier : cercledelaproximite@montsaintaignan.fr

Les Coquets : Alain Guillaume

Plateau Colbert : Michèle Prévost

Les Oiseaux : Gérard Richard

Le Village : Thomas Soulier

Vatine-Bulins : Laurence Lechevalier

Saint-André : Laure O'Quin

Notaire*, samedi 4 décembre de 10h à 12h.

Avocat*, samedi 11 décembre de 10h à 12h.

Conciliateur de justice, sur rendez-vous au 02 35 14 30 00.

* Salle Géricault entrée par la salle du Conseil municipal

Aimer toujours et encore Mont-Saint-Aignan

ZFE, suite et... fin ?

Nous évoquons le mois dernier la mise en application de la ZFE (zone à faible émission). Nous vous informons de la position défavorable de la Ville à la création de la ZFE pour plusieurs raisons. Bien évidemment, nous sommes favorables au principe de diminuer la pollution en ville, mais on ne peut dans cette affaire, séparer le principe de sa mise en application qui va nécessiter le changement de plusieurs dizaines de milliers de véhicules (1200 sur Mont-Saint-Aignan), sans certitude que le niveau d'aide aux particuliers et aux entreprises sera à la hauteur des enjeux. Enfin, le fait d'inclure les grands boulevards rouennais dans le périmètre (ce qui n'était pas prévu initialement), rendra l'Agglo rouennaise, en l'absence de contournement Est, ni contournable, ni traversable...

Suite à l'envoi de notre avis (plusieurs communes ont émis le même, pour des raisons identiques), le président de la Métropole nous a indiqué que notre ville n'entrerait donc pas dans le périmètre au 1^{er} janvier 2022, qu'une commission voyait le jour pour définir les aides apportées afin de permettre aux particuliers de changer de véhicules, et enfin, que l'application de la ZFE aux particuliers serait reportée au 1^{er} septembre 2022. Nous sommes satisfaits que la Métropole tienne compte des avis raisonnables émis par les communes opposées à l'application immédiate de ce dispositif.

La majorité municipale

Agissons ensemble, Mont-Saint-Aignan

Après avoir voté en 2020, la création d'une ZFE dans le centre de Rouen, la Métropole, engage l'extension de cette zone à faibles émissions dans quinze communes métropolitaines dont Mont-Saint-Aignan afin d'interdire progressivement la circulation des véhicules les plus polluants.

Nous sommes favorables au déploiement de la ZFE parce que la population métropolitaine est exposée à des niveaux de pollution au-delà des valeurs limites avec de lourdes conséquences sur la santé.

L'exposition à la pollution de l'air favorise le développement de multiples pathologies et a un impact sur le développement des enfants. Ce qui se traduit par une augmentation de la mortalité, une diminution de l'espérance de vie et un recours accru aux soins donc un coût pour la société.

La ZFE est un outil qui doit être utilisé avec pédagogie sous peine d'être incomprise par la population. Il faut prendre le temps pour communiquer, expliquer la nécessité de la mesure notamment au regard de la récente condamnation de la France par le Conseil d'État pour inaction climatique. La Métropole devra, en complément de l'État et de la Région, mettre en place un dispositif d'aides adapté à destination des foyers modestes dépendant de leur voiture et des TPE notamment des artisans.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.

*Stéphane Holé, Carole Bizieau,
agissonsensemblemsa@gmail.com*

Mont-Saint-Aignan en vert et avec tous

La Métropole Rouen Normandie doit mettre en place une Zone à Faible Émission (ZFE) pour réduire l'exposition de la population à la pollution atmosphérique liée au trafic routier. Le périmètre devrait à terme concerner Rouen et 14 communes de la première couronne, d'où seront exclus les véhicules classés Crit'Air 4, 5 et non classés.

Interrogée, Mont-Saint-Aignan n'a pas souhaité en faire partie, la maire et sa majorité invoquant l'absence de contournement Est...

Lier un dispositif d'amélioration de la qualité de l'air, à la réalisation d'un nouveau tronçon d'autoroute à péage? Quelle idée saugrenue!

Cette autoroute favoriserait la poursuite de l'étalement urbain et entraînerait mécaniquement une augmentation globale du trafic routier et des émissions de gaz à effet de serre de plus de 50 000 teqCO²/an.

Elle détruirait 500 ha de terres agricoles, boisées, naturelles, menacerait la ressource en eau, et malgré son coût faramineux (> 900 M€), ce grand projet écocide serait aussi inutile. Toutes les études montrent qu'il n'intercepterait qu'une très faible part du trafic, le transit Nord-Sud qui a déjà vocation à emprunter l'A29 et le pont de Normandie, mais traverse l'agglomération pour éviter les péages. Au regard des tarifs prohibitifs envisagés sur le contournement Est, cette stratégie d'évitement serait à n'en pas douter conservée.

S. Nicq-Crozat, P. Conil, C. Leclercq, P. Magoarou

Social-écologiste et républicain Mont-Saint-Aignan écologique et solidaire

Sur la base de notre liste de premier tour, nous avons souhaité reprendre notre autonomie en constituant notre propre groupe au sein du Conseil municipal. Ce groupe s'intitule Social-Écologiste et Républicain – Mont-Saint-Aignan Écologique et Solidaire. Il est constitué de 2 membres : Alexandre RIOU et Claudie MAUGÉ.

Bien entendu, nous restons fidèles aux valeurs républicaines, de gauche et écologiques qui nous animent et que nous avons eu à cœur de défendre lors des élections municipales de 2020 aux côtés de nos colistiers et de nos nombreux soutiens.

L'opposition que nous avons menée et dont nous poursuivons l'action dans un format différent se veut ferme, résolue mais néanmoins constructive.

En effet, depuis plus d'un an, nous nous sommes positionnés sur de nombreux sujets fondamentaux pour notre commune, en essayant d'amener notre vision, d'émettre des propositions concrètes aux défis immédiats que le contexte présent nous imposait tout en nous projetant sur les sujets de plus long terme dont les choix détermineront le Mont-Saint-Aignan de demain. Que ce soit la crise Covid et ses conséquences sur de larges pans de la population, les enjeux sociaux sous-estimés par la majorité, les enjeux culturels ou de tranquillité publique jusqu'au refus du transfert de l'Hôtel de Ville qui commence à poindre dans les débats.

Vous pouvez compter sur nous!

A. Riou – C. Maugé

promAction

depuis 1987

50%
déductible
des impôts
selon réglementation

Besoin d'aide ?

www.promaction.fr

Faites le choix d'une **SOLUTION SIMPLE**
pour vos besoins en personnel à domicile, **n'hésitez plus...**



AIDE À DOMICILE

Soutien à domicile, entretien ménager, Repassage, Couture, Petits travaux de bricolage, Garde d'enfants



SOUTIEN À DOMICILE

Aide au lever, aide au coucher, Préparation des repas, Accompagnement en-dehors du domicile.



ENTRETIEN DE VOS EXTÉRIEURS

Jardinage : tonte, désherbage, taille de haie et d'arbuste, entretien du potager, plantations...

10 Rue de l'Industrie, 76100 Rouen

Demandez votre devis gratuitement : 02 35 70 95 93 - info@promaction.fr

NURDIN Services

**PLOMBERIE - INSTALLATION SALLE DE BAIN
CHAUFFAGE - ENTRETIEN - DÉPANNAGE
ADOUCCISSEUR - VENTE ÉLECTROMÉNAGER**

À votre service depuis 1967

228, route de Maromme - 76130 MONT-SAINT-AIGNAN



02 35 71 34 15

nurdin.services@nurdin.fr



Les Iliades

**Établissement d'hébergement pour
personnes âgées autonomes et dépendantes.**



- Accueil de jour, temporaire ou définitif
- Cadre spacieux, convivial et confortable
 - Établissement médicalisé 24h/24
- Unités de vie pour personnes désorientées
 - Restaurant, animations 7 jours/7

24, chemin de la Planquette 76130 Mont-Saint-Aignan

Tél : 02 35 76 12 12 - Fax : 02 35 76 04 35

www.les-iliades.fr • les.iliades@wanadoo.fr

**Retrouvons
nous
sur Facebook**

@VilledeMontSaintAignan



**Publishing
mediacom**

RÉGIE PUB & COMMUNICATION

VOTRE ENCART PUB ICI

09 83 55 14 19

PUBLISHING-MEDIACOM.FR



Résidences Services Seniors



MONT-SAINT-AIGNAN

Résidence Athénée

À la découverte d'une vie plus sereine !

Sécurité, indépendance, convivialité...

Dans la résidence DOMITYS "Athénée" tout est pensé pour que vous viviez l'esprit libre, en toute confiance :

- des appartements confortables et modernes,
- des équipes attentionnées,
- une large gamme de services adaptés à vos envies,
- des espaces de détente et de convivialité...

N'hésitez pas à venir visiter nos appartements témoins pour découvrir l'art de vivre DOMITYS.

58 ter av. du Mont aux Malades
76130 MONT-SAINT-AIGNAN

02 79 97 00 00

www.domitys.fr

+ DE 100
RÉSIDENCES
OUVERTES

N°1 RÉSIDENCES
SERVICES
SENIORS

DOMITYS SAS au capital de 2.000.000 € - RCS Paris B 488 701 434. • Document et photos (© Matthieu Gibson, © Gilles Plagnol) non contractuels • antihèse-publicite.com • 10/19

Mont-Saint-Aignan

NOUVEAU



LA MARELE

Une parenthèse de douceur dans l'ensemble paysager «l'Echappée belle».

- Appartements du studio au 5 pièces⁽¹⁾
- Balcons, loggias⁽²⁾
- A proximité du campus universitaire, des commerces, équipements sportifs...
- Jolies perspectives aérées et arborées⁽²⁾



02 35 98 51 04
PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

(1) Dans la limite des stocks disponibles. (2) Selon la disposition des logements. Le réservataire dispose d'un droit de rétractation de 10 jours (article L.271-1 du code de la construction et de l'habitation). Bouygues Immobilier, SAS, au capital de 138.577.220 €, SIREN 562 091 546 RCS Nanterre, siège social, 3 boulevard Gallieni à Issy les Moulineaux (92130), Mandataire Intermédiaire en Opérations de Banque (MIOB) n° ORIAS 13006299. Illustrations non contractuelles. Palladio Publicité.

Bouygues Immobilier
Créateur de mieux vivre